

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCAATION : 22 Octobre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à Mme POYER Audrey*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme POYER Audrey et M. PLANTARD Thierry.

| | |
|-----------------------|---|
| <u>OBJET</u> : | <i>Achat d'un terrain constitué d'une peupleraie.</i> |
|-----------------------|---|

N° 2015 / 10 / 27

Considérant l'opportunité de réaliser, à terme, un aménagement paysager sur un ensemble foncier constitué de plusieurs terrains nus appartenant à plusieurs propriétaires :

- *de la route de l'Isac au Nord*
- *jusqu'à la route de la Frelaudais au Sud*
- *voire jusqu'au canal de Nantes à Brest*

classé en zone Nli naturelle inondable, pour y réaliser des liaisons douces bocagères entre le Canal et la Forêt du Gâvre ainsi qu'entre le quartier construit du Courgeon et le quartier en cours de construction de la Garenne de Rohan,

*Considérant les acquisitions foncières déjà réalisées sur cet espace vert,
Considérant la lettre d'accord de cession de Madame Francine LOIZANCE en date du 14 septembre 2015 d'une peupleraie située en zone Nli naturelle inondable au Plan Local d'Urbanisme de Blain, par l'intermédiaire de son notaire,*

*Considérant que la Commune a fait part de sa volonté d'acquérir ce bien,
Considérant l'avis du domaine de la Direction Régionale des Finances Publiques des Pays de la Loire requis par la Commune de Blain pour obtenir une estimation de ce bien constitué d'une peupleraie.*

.../...

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux en date du 07 octobre 2015 pour une acquisition par la Commune du terrain au prix de 11.350,00 Euros,
Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition du terrain situé en zone naturelle référencé ci-dessous :

| <u>Section</u> | <u>Numéro</u> | <u>Superficie</u> | <u>Zone PLU</u> |
|----------------|---------------|-------------------|-----------------|
| AW | 251 | 1ha 30a 50ca | Nli |

pour un montant de **11.350 euros**,

- **PRECISE** que l'ensemble des frais sera pris en charge par la Commune de Blain,
- **DIT** que les actes seront réalisés chez Maître Yann PINSON, Notaire à PIPRIAC (35550), choisi par le vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 3 Novembre 2015,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20151029-CM-2015-10-27-
DE
Date de télétransmission : 03/11/2015
Date de réception préfecture : 03/11/2015